



Lundi 10 juillet 2023

Chers Parents,

Votre enfant est inscrit au collège Stella Maris pour la rentrée prochaine et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez. Afin de vous organiser au mieux, veuillez trouver ci-dessous les informations nécessaires.

L'ÉTABLISSEMENT SERA FERMÉ du Vendredi 14 juillet au Mercredi 23 août 2023

Horaires du secrétariat en période scolaire :

8h15 – 12h15 / 13h30 – 17h30

Fermé le mercredi après-midi

RENTREE DES ÉLÈVES

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

■ 9h00 : RENTREE DES ELEVES DE 6^{EME}

Programme de la journée :

- ✓ Accueil de l'ensemble des parents et des élèves de 6^{ème} sur la cour du collège.
- ✓ Intervention du Chef d'Etablissement.
- ✓ Appel des élèves par classe.
- ✓ Matinée de mise en route avec le professeur principal.
- ✓ A midi tous les élèves de 6^{ème} déjeuneront au collège : pique-nique offert par l'établissement.
- ✓ Après-midi consacrée à la découverte de l'établissement et de son personnel par l'intermédiaire d'un jeu de piste.
- ✓ 16h00 : fin de la journée de rentrée.

■ 14h00 : RENTREE DES ELEVES DE 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

Les élèves seront en classe avec leurs professeurs principaux. Fin de la journée à 16h00.

MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

A partir du mardi, cours normaux pour tous les élèves selon leur emploi du temps. Affaires de classe à apporter en fonction des matières de la journée.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes des fournitures sont disponibles sur le site internet de l'établissement. Pour les familles ayant réservé un lot, il pourra être récupéré à partir du 21 août à la Papeterie DULONG située à Bayonne à proximité du magasin Intersport. Attention, dans un souci d'économie, ce lot est à compléter avec du matériel de l'année précédente. Merci de consulter les listes disponibles sur le site de l'établissement.



Le 1^{er} jour, les élèves doivent se munir uniquement de leur trousse, d'un cahier de brouillon et de quelques feuilles.

LES ELEVES RECEVRONT LEURS LIVRES ET AGENDA DIRECTEMENT EN CLASSE.

TOUS LES DOCUMENTS EN ANNEXE SONT A REMETTRE OBLIGATOIREMENT
LE 1^{er} JOUR DE LA RENTREE au professeur principal

TRANSPORTS SCOLAIRES

Renseignement directement sur le site du réseau txiktxak.fr ou en agence.

INFORMATION IMPORTANTE :

Réunion d'information pour l'entrée en 6ème, le vendredi 8 septembre 17h30 :

- Première partie : en étude avec M. Ricaud, Chef d'Etablissement, pour une présentation générale de l'entrée au collège.
- Deuxième partie : dans la classe de votre enfant avec son professeur principal, pour un temps d'échange. Cette soirée sera l'occasion de vous transmettre des informations importantes pour le bon suivi de la scolarité de votre enfant. Votre présence est donc vivement recommandée.

Monsieur GAVART, Adjoint de Direction, fera également une intervention pour les familles concernées par les horaires aménagés dans le cadre des sections sportives.

La réussite est le fruit du travail et de l'effort. Elle passe aussi par **une saine collaboration entre vous, parents, les professeurs et éducateurs** afin que votre enfant travaille en toute sérénité. Aussi, n'hésitez pas à contacter les uns et les autres si besoin.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances, et vous prie de croire, chers parents, en notre sincère dévouement.

Monsieur F. RICAUD,
Chef d'Etablissement.





ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS

Collège Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET

secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96

SITE INTERNET : <https://stellamarisanglet.fr>

DOCUMENTS A REMETTRE OBLIGATOIREMENT LE 1^{er} JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Merci de ne pas imprimer les documents à rendre en recto / verso

- Engagement financier COLLEGE 2023-2024 - ANNEXE 1 + avis d'imposition concernant les revenus de l'année 2022 à joindre obligatoirement. En l'absence de ce document le tarif 3 sera automatiquement appliqué.
- Fiche médicale - ANNEXE 2
- Aide départementale à la restauration scolaire (ARS) - ANNEXE 3
- Attestation d'assurance scolaire. **Si vous optez pour l'assurance de l'établissement, vous veillerez à cocher cette option sur l'engagement financier. L'attestation sera à télécharger par vos soins** sur le site de la Mutuelle St Christophe www.saint-christophe-assurances.fr (vous pourrez également y consulter les garanties du contrat)

▪ **Bourses de collègue** : document envoyé aux familles à la rentrée

▪ **LES LIVRES** : aucune caution n'est demandée. En cas de perte ou de dégradation le livre sera facturé 20 €.

▪ **LA CARTE DE SELF** : l'élève doit être en possession de sa carte à CHAQUE repas.

Pour les élèves de 6^{ème} et tous les nouveaux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, la première carte est gratuite. Elle sera remise par le professeur principal. Les élèves déjà présents l'an dernier au collège, conservent la même carte que l'année précédente.

La carte est nominative et le nom doit impérativement y apparaître. Toute carte retrouvée sans Nom sera détruite. Il est INTERDIT de la découper et de la décorer. En cas de perte, l'élève devra en acheter une nouvelle, facturée 5,00 €.

▪ **SITE INTERNET** : <https://stellamarisanglet.fr>

Pensez à consulter le site pour être régulièrement informé sur la vie de l'établissement (menus, calendrier scolaire, UNSS,...)

▪ **PRONOTE** : ce site est à consulter régulièrement. Vous aurez accès au cahier de texte de l'élève, aux notes, messagerie avec les enseignants, information de l'établissement, ...

IL EST IMPORTANT QUE LES PARENTS ET LES ELEVES SE CONNECTENT SUR LEURS COMPTES RESPECTIFS.

▪ **CALENDRIER SCOLAIRE** 2023 / 2024

RENTREE SCOLAIRE	Lundi 4 septembre 2023
TOUSSAINT	Du ven. 20 oct. au soir au lun. 6 nov. au matin
NOËL	Du vendredi 22 déc. au soir au lundi 8 janvier au matin
HIVER	Du vendredi 16 fév. au soir au lundi 4 mars au matin
PRINTEMPS	Du vendredi 12 avril au soir au lun. 29 avril au matin
Lundi de Pâques	Lundi 1 ^{er} avril
ASCENSION	Du mardi 7 mai au soir au lundi 13 mai au matin
PENTECÔTE	Pas classe le lundi 20 mai
Début des vacances d'été	Vendredi 5 juillet (sous réserve des dates du brevet)

ENGAGEMENT FINANCIER COLLEGE 2023-2024 (une feuille par enfant) ANNEXE 1
Document à remettre au Professeur Principal pour le 1^{er} jour de la rentrée

NOM / Prénom de l'élève : _____ **Classe /** _____/_____

NOM et Prénom du Responsable 1 _____

NOM et Prénom du Responsable 2 _____

Frères ou sœurs dans l'établissement ? OUI NON - Si oui, dans quelle(s) classe(s) ? _____/_____/_____

Vous voudrez bien cocher dans le tableau ci-dessous le montant annuel des frais fixes ainsi que votre choix concernant les frais optionnels ou annexes.

FRAIS FIXES pour l'année scolaire – montant annuel				
Tarifs (1)	Quotient familial des impôts (2)	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Tarif 1	QF1 ≤ 10 000	<input type="checkbox"/> 390 €	<input type="checkbox"/> 312 €	<input type="checkbox"/> 195 €
Tarif 2	10 001 ≤ QF2 ≤ 20 000	<input type="checkbox"/> 515 €	<input type="checkbox"/> 412 €	<input type="checkbox"/> 258 €
Tarif 3	20 001 ≤ QF3	<input type="checkbox"/> 655 €	<input type="checkbox"/> 524 €	<input type="checkbox"/> 328 €
FRAIS OPTIONNELS à cocher (forfait annuel)				
Régime de l'élève	<input type="checkbox"/> EXTERNE <input type="checkbox"/> DEMI-PENSIONNAIRE <input type="checkbox"/> INTERNE			
Forfait frais de repas	<input type="checkbox"/> 806 €			
Forfait internat	<input type="checkbox"/> 3600 €			
Etude du soir	<input type="checkbox"/> 230 €			
FRAIS ANNEXES				
Cotisation A.P.E.L	21 € : Facultative - Une seule cotisation par famille. Merci de nous notifier votre refus par mail avant le 12 octobre si vous ne souhaitez pas y adhérer.			
Assurance scolaire <i>(Mutuelle St Christophe)</i>	12 € : Souhaitez-vous y adhérer ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Association sportive (UNSS)	L'UNSS fait l'objet d'un choix par les parents. Renseignements et inscription auprès de l'enseignant d'EPS à la rentrée.			

(1) Pour opter pour les Tarifs 1 ou 2, l'avis d'imposition sur les revenus de 2022 (déclarés en 2023) devra être remis à l'établissement. En l'absence de ce document, le tarif 3 sera automatiquement appliqué. Les couples séparés assurant conjointement les frais devront fournir, chacun de leur côté, leur feuille d'imposition.

(2) Calcul du Quotient familial des impôts : Revenu fiscal de référence 2022 divisé par le nombre de parts.

Pour les particularités liées au paiement de la facture : demande de répartition des frais

Situation des responsables : Mariés Divorcés Séparés Concubinage Pacsés

Frais à la charge de :	Contribution des familles, activités diverses, garderie et étude	Demi-pension	
<input type="checkbox"/> Des responsables 1 et 2 : 100 %			
<input type="checkbox"/> Responsable 1	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation
<input type="checkbox"/> Responsable 2	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation

Date :

Signature Responsable 1

Signature Responsable 2



ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS
 Collège Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET
secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96

Fiche médicale

Année scolaire 2023-2024

NOM DE L'ELEVE : _____ Prénom _____

Date de naissance / ____/____/____/ Classe /____/

NOM / Prénom DU RESPONSABLE LEGAL : _____

ADRESSE : _____

N° de Sécurité Sociale : /__/____/____/____/____/____/ /____/

Adresse du centre de sécurité sociale : _____

MUTUELLE _____ N° de contrat _____

ADRESSE : _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins deux numéros de téléphone :

1- N° de Portable du Responsable 1 : /__/____/____/____/____/ Tél. du travail : /__/____/____/____/____/

2- N° de Portable du Responsable 2 : /__/____/____/____/____/ Tél. du travail : /__/____/____/____/____/

3- Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : _____

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique: /____/____/____/ (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (**Asthme**, allergies, précautions particulières à prendre, ...) – P.A.I. : Oui* Non *Protocole à nous transmettre

Traitement médicamenteux : _____

NOM DU MEDECIN TRAITANT : _____

Adresse _____

Téléphone : /__/____/____/____/____/

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté, par les services de secours d'urgence, vers l'hôpital le mieux adapté. L'établissement n'est pas tenu d'accompagner l'élève qui se trouve sous la responsabilité du service hospitalier. Ce dernier ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un membre de sa famille ou d'une personne habilitée : **NOM-Prénom** _____

J'autorise l'administration de l'Etablissement à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale ou pour une hospitalisation

Signature du responsable

